



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Paris, le **12 FEV. 2024**

Service des personnels ingénieurs,
administratifs, techniques, pédagogiques,
sociaux et de santé et des bibliothèques
Sous-direction de la gestion
prévisionnelle, des affaires statutaires et
de l'action sanitaire et sociale
Bureau de la santé, de la sécurité et des
conditions de travail
DGRH/C1-3

n°
Affaire suivie par :
Jean-Paul TENANT
Tél : 01 55 55 01 72
Mél : jean-paul.tenant@education.gouv.fr

72 rue Regnault
75243 Paris Cedex

La ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche

à

Mesdames et messieurs les présidents et directeurs
des établissements publics d'enseignement supérieur

Mesdames et messieurs les présidents et directeurs
généraux des établissements publics à caractère
scientifique et technologique

Mesdames et messieurs les directeurs des
établissements publics administratifs

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
françaises à l'étranger

Objet : Orientations stratégiques ministérielles 2024 en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche

Je vous prie de trouver ci-joint les orientations stratégiques ministérielles (OSM) portant sur l'année 2024, qui ont été présentées à la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 8 décembre 2023; elles sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/orientations-strategiques-ministerielles-en-matiere-de-politique-de-prevention-des-risques-45834>.

Les OSM 2023 sont structurées en 2 parties :

- la première présente les enjeux stratégiques et les sujets d'actualité pour l'année à venir (faire vivre les formations spécialisées des CSA, renforcement de la médecine de prévention, utilisation des organismes génétiquement modifiés, prévention des violences exercées contre les agents sur leur lieu de travail, prévention des risques liés aux prions infectieux, utilisation des agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, mise en œuvre de démarches de qualité de vie et des conditions de travail, ...);

- la deuxième rappelle les obligations réglementaires et les éléments structurants pour la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels (organisation de la prévention, démarche globale de prévention, dialogue social, information et formation des agents et prévention médicale).

Je vous invite à prendre en compte ces OSM dans votre programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, dans le cadre du dialogue social mené au sein des formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail.

Mes services sont à votre disposition pour toute question liée à la mise en œuvre de ces orientations stratégiques ministérielles.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation
Le directeur général des ressources humaines


Boris MELMOUX-EUDE